L'Orient LE JOUR
jeudi 29 octobre 2020 | N°15930

Brèves

ÉQUIVALENCE

Le diplôme de bachelor en architecture de la NDU reconnu par la France

Le diplôme de bachelor en architecture délivré par le département d'architecture de la faculté d'architecture, arts et design de l'Université Notre-Dame de Louaizé (NDU) est reconnu équivalent au diplôme d'État d'architecte français par arrêté de la ministre française de la Culture en date du 1er septembre 2020.
Le diplôme d'État d'architecte permet à son titulaire d'exercer en qualité d'architecte salarié en France et lui donne la possibilité de s'inscrire à la formation conduisant à « l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ». Cette habilitation délivrée par l'État permet à son titulaire de s'inscrire à un tableau régional de l'ordre des architectes pour l'exercice à titre indépendant de la profession d'architecte.
L'inscription à la formation conduisant à « l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre » peut être effectuée auprès d'une École nationale supérieure d'architecture française (ENSA), de l'École spéciale d'architecture de Paris (ESA) et de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA).
Cette reconnaissance est valable 5 ans, à compter de l'année universitaire 2018-2019.

SUR LE WEB

Des webinaires pour soutenir les étudiants

Le département de lettres françaises de la faculté des lettres et des sciences humaines à l'USJ lance, en collaboration avec 4 Generations 4 Education et European Training Center for Languages and Culture, ses samedis de webinaires via Zoom.
3 webinaires différents seront organisés chaque samedi (les 7, 14 et 21 novembre), sur la littérature, la peinture, la bande dessinée, les séries télé…
Les inscriptions de l'extérieur du Liban sont à effectuer sur le site : https://cfe-lc.fr/product-category/fiersdelettres/. Les inscriptions du Liban se font en contactant le 03-436536 ou en envoyant un mail à karl.akiki@usj.edu.lb.
Tous les bénéfices seront intégralement reversés au fonds de bourses Fiers de Lettres pour aider les étudiants du département dans le paiement de leur scolarité.
Pour en savoir plus, visiter la page Lettres françaises – USJ sur Facebook.